



Monsieur Stéphane TRAVERT
Ministre de l'Agriculture.
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75 349 PARIS SP 07

Paris, le 16 mai 2018

Objet : Constat national de surmortalités massives de colonies d'abeilles
et mesures d'urgences à mettre en place.

Monsieur Le Ministre,
Cher Monsieur,

Ces dernières semaines vous avez été largement informé et interpellé à propos des phénomènes de surmortalités massives de colonies d'abeilles qui touchent l'ensemble du territoire national sans aucune exception et ce, qu'il s'agisse d'apiculteurs professionnels, de petits producteurs, ou de ruchers-école. Face à un tel constat dramatique tant sur le plan humain, économique qu'écologique et d'une telle envergure, la mise en doute des compétences des apiculteurs ou l'hypothèse de mauvaises pratiques apicoles ne peuvent en aucun cas être retenues de façon généralisée.

Le dispositif OMAA mis en place sur deux régions Bretagne (région très fortement touchée) et Pays de la Loire ne correspond plus en moyens humains et techniques à l'ampleur d'un tel désastre national. Il en est de même pour les autres DDPP hors OMAA qui n'ont aucun moyen leur permettant de répondre à une pluie de déclarations de mortalités de la part des apiculteurs et se trouveraient totalement engorgées. Des enquêtes ont été mises en place dans les départements sur l'initiative de GDS apicoles ou au niveau national par notre syndicat (SNA). Les résultats sont édifiants avec des taux de mortalités dépassant les 90 % chez certains.

Nous nous trouvons face à trois problèmes à résoudre dans les plus brefs délais. Tout d'abord : apporter un soutien économique immédiat aux apiculteurs économiquement touchés en activant toutes les mesures de soutien possibles : Fonds calamités agricoles dans les départements, compléments par des aides régionales, fonds européens, accompagnement bancaire... Ensuite, mettre en œuvre des moyens d'investigations importants, dotés d'un budget consolidé permettant la mise en place d'analyses pertinentes et dans les plus brefs délais. Conclure dès à présent sur telle ou telle hypothèse est prématuré.

Pour finir, il devient urgent de mettre en œuvre les mesures permettant l'accès direct au médicament vétérinaire acaricide contre la varroase pour tous les possesseurs de ruches sans limite de nombre de ruches. Ainsi que des mesures immédiates de protection des pollinisateurs vis-à-vis de l'emploi des pesticides :

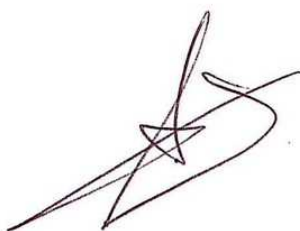
- Application immédiate et sans dérogation de l'interdiction d'emploi des néonicotinoïdes
- Application immédiate et sans dérogation de l'interdiction d'emploi du glyphosate
- Interdiction d'emploi de désherbant sur jachères ou SIE encore en fleurs
- Modification de la « Mention abeilles » étendue à toutes les familles de pesticides, une mesure simple, efficace, peu coûteuse, permettant de réduire l'emploi des pesticides avec une meilleure efficacité en traitant en fin de journée hors présence de pollinisateurs.
- Favoriser le développement de l'agriculture biologique
- Améliorer l'évaluation du risque vis-à-vis des pollinisateurs par l'ANSES avant autorisation des pesticides

Nous solliciterons très prochainement un rendez-vous auprès de votre ministère ainsi qu'avec l'ANSES afin de nous tenir informé de l'ensemble des mesures et des moyens mis en œuvre.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Monsieur Le Ministre, Cher Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Frank ALÉTRU
Président du Syndicat National d'Apiculture



PS : Copie au Ministre de la Transition écologique et solidaire, M. Nicolas HULOT.